



**Mairie de Recques-sur-Hem**

**75 rue de la Chapelle**

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : [mairie.recques@orange.fr](mailto:mairie.recques@orange.fr)

Rédaction : G. Louguet, J.P Specq, C. Pette.

**Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :**

**Lundi**  
14 h à 16 h

**Mardi**  
17 h à 19 h

**Jeudi**  
14 h à 16 h

**Vendredi**  
14 h à 16 h

### **RÉUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2013**

Absents : V. Bouret et D. Dutertre ont donné pouvoir à C. Pette et N. Boutoille. Secrétaire de séance : J.P Specq

#### **DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET**

La perception nous a avisés que la somme de 6226 € correspondant à la part communale pour l'adduction d'eau, route de la Baronne de Draëck, devait être inscrite en fonctionnement et non en investissement. Le conseil en prend acte et approuve le changement de section.

#### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE D'ÉNERGIE (FDE), ÉLECTION DES MEMBRES**

A partir de 2014, le Maire ne sera plus automatiquement le représentant communal, celui-ci devra être désigné par le conseil.

#### **SUPPRESSION DES ÉCLAIRAGES VÉTUSTES POUR L'ENVIRONNEMENT. CONVENTION D'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DE LA FDE**

M le Maire présente au conseil les caractéristiques techniques de nos équipements d'éclairage public. L'adhésion à cette convention pouvant s'avérer plus coûteuse que rentable, le conseil refuse d'y adhérer.

#### **AVIS SUR L'ARRÊTÉ DU PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE**

La précédente version a reçu un avis défavorable de M le Préfet en raison notamment d'une trop grande consommation de terres agricoles. Ce schéma faisant suite au Grenelle de l'Environnement impose une concentration de l'habitat, une réduction des zones artisanales et commerciales dans le but de préserver les terres agricoles, une réduction des déplacements routiers afin de diminuer le rejet de gaz carbonique. Un nouveau projet a été élaboré et nous a été présenté. Il autorise dans les communes de la CCRA, de la date d'approbation du SCOT à 2025 la construction de 1455 logements. La zone de Nouvelle Eglise, à l'échangeur de l'A16, est reconnue comme un pôle économique structurant pouvant accueillir de

l'industrie, de l'artisanat, des équipements et de l'hôtellerie.

G Louguet fait remarquer que durant les 50 dernières années, nous avons d'abord assisté à la désertification des campagnes et à la prolifération des ZUP ensuite à un retour à la campagne lié à trois critères : naissance ou régression des bassins d'emplois, meilleure desserte de nos villages (train, autoroutes..) et aussi croissance de l'insécurité et d'un mal vivre au sein des cités. Il lui apparaît bien utopiste d'imaginer l'avenir, même proche, dans une conjoncture aussi difficile. Il fait observer qu'entre les deux derniers recensements à Recques, 13 nouvelles maisons ont été bâties et 5 logements vacants sont maintenant occupés mais au final la population n'a augmenté que de 16 habitants ! Attribuer un quota aux communes, c'est la condamnation des communes purement rurales comme la nôtre. Il annonce qu'il persiste dans son refus de ce principe étatique. Monsieur le Maire précise qu'en cas d'absence de SCOT, c'est le SYMPAC qui décidera au coup par coup de chaque projet de construction présenté par les communes, ce qui risque d'être encore plus restrictif.

Ce nouveau schéma proposé au vote obtient : 6 voix favorables, 6 abstentions et 1 refus.

#### **VENTE D'UNE PARCELLE À MR ET MME BILLAUD**

M et Mme Billaud désirent acquérir l'angle de terre d'une quarantaine de mètres carrés qu'ils entretiennent à proximité de la station d'épuration. Le conseil donne son accord.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **Garderie**

Le conseil approuve la création d'un poste spécifique pour la garderie. Le conseil prend connaissance d'un document comptable sur l'utilisation de cette garderie depuis la rentrée de septembre. C'est une expérience en ce domaine,

cette année. Pour l'instant, un seul élève la fréquente de façon régulière le matin. Après la classe, la fréquentation varie de 3 à 13 élèves. M le Maire signale le non versement vraisemblable de l'aide promise par la CAF pour couvrir 50 % des dépenses en fonctionnement.

### Journée de rattrapage scolaire

Suite au passage à 15 jours des vacances de Toussaint, les élèves devront rattraper une journée de classe le mercredi 13 novembre.

### Rythmes scolaires

Les enseignants, les parents d'élèves et les maires devront présenter aux autorités de tutelle un projet début décembre pour la rentrée 2014.

Le projet du Conseil d'Ecole prévoit que les élèves iront en classe 3 heures le mercredi matin et 3 heures leur seront supprimées réparties sur les 4 autres jours en raison de une demi-heure à une heure par journée. Une réflexion est engagée au niveau de la CCRA afin de mutualiser les moyens. Les communes devront proposer des activités péri-éducatives aux enfants qui le désirent mais aussi les financer.

### Cloison à la salle des fêtes.

Suite à la suppression de l'ancienne estrade, la pose d'une cloison mobile est envisagée pour délimiter un espace dédié à la garderie tout en gardant la possibilité de l'utiliser lors de certaines manifestations (théâtre, concert, ...). Toutefois la réforme des rythmes scolaires nous obligera à trouver certainement d'autres salles pour accueillir les activités de groupes. Il a été suggéré

éventuellement de reprendre l'un des logements de fonction pour cet usage.

### Logement de fonction vacant

Le logement au coin de la place est vacant. Il est remis en location jusqu'en septembre 2014. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en mairie.

### Forage du point de captage d'eau

Ce forage est actuellement terminé. Il peut produire 85 m<sup>3</sup>/h alors que les besoins de notre syndicat sont de l'ordre de 55 m<sup>3</sup>.

### Taxe communale sur la consommation d'électricité

M le Maire donne connaissance d'un courrier qui signale l'augmentation de cette taxe de 8,23% à 8,44%.

### Quelques réalisations faites ou à faire

Pose d'un aqua-drain en bas de la rue de la Source : 2 810 €

Remplacement des éclairages de Noël : 2992 €

Réfection de la chapelle : 3500 €

Borduration de l'angle de la rue de la baronne de Draëck : 3700 €

Pose d'un lampadaire supplémentaire dans la courbe de la rue du Membre (891 €).

Infrapole interviendra incessamment pour plusieurs travaux réclamés par la commune le long de la voie TGV.

Intervention ponctuelle sur le toit de l'église et de la sacristie pour mettre ces édifices hors d'eau.

## Les Restaurants du Cœur



Les inscriptions aux Restaurants du Cœur se feront au local des Restos situé 396 rue Edmond Dupont à Audruicq (*près de la piscine*) les mardis 12 et 19 novembre 2013 de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h

Veillez vous munir des documents originaux concernant vos ressources, vos charges, d'un sac à provision et d'un sac congélation.

## Ouverture de la Mairie pendant les vacances de Toussaint :

**Les mardis 22 et 29 octobre 2013 de 17 h à 19 h**

**Les jeudis 24 et 31 octobre 2013 de 10 h à 12 h**



## **Volailles et bon voisinage !**

En ce qui concerne les nuisances dues au bruit, votre basse-cour doit respecter les règles de voisinage prévue par l'article R 1334-31 du code de la santé publique. Vous devez veiller à ce que vos animaux ne portent pas atteinte à la tranquillité ou à la santé de vos voisins.

Aucune distance n'est imposée pour les élevages comptant moins de 10 animaux, **mais s'ils sont plus de 10, vous devrez les installer à plus de 25 m des habitations et à 50 m de celles-ci s'ils sont plus de 50.** Le cocorico du coq, le glouglou du dindon, le cotcot des poules, le coincoin du canard ... sont des bruits considérés « normaux » de voisinage à la campagne. Cependant lorsqu'ils deviennent anormaux, c'est-à-dire répétitifs, intenses, sans répit, de jour comme de nuit, la réglementation sur le bruit de voisinage et de comportement s'applique.

PAYS DU CALAISIS



Syndicat mixte du PAYS DU CALAISIS



# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

## **relative au projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays du Calaisis arrêté et au Document d'Aménagement Commercial adopté par le comité syndical**



### **Objet d'enquête publique unique :**

Par arrêté du 7 octobre 2013, le Président du Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Calaisis a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique portant sur :

- le projet de SCoT du Pays du Calaisis, arrêté par délibération du comité syndical en date du 28 juin 2013 ;
- le document d'aménagement commercial, validé par délibération du comité syndical en date du 10 février 2012 et arrêté dans le projet de SCOT par délibération du comité syndical du 28 juin 2013 ;

Le projet de SCoT arrêté définit à l'horizon 2020, un projet de territoire qui s'articule autour de trois axes stratégiques définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

- valoriser une économie basée sur les richesses du territoire,
- rééquilibrer le territoire en préservant ses atouts,
- utiliser l'environnement comme support de l'aménagement et du développement par la reconquête d'une qualité environnementale.

Les orientations du projet de territoire sont déclinées à travers les orientations du document d'orientations et d'objectifs (DOO) :

- structurer le potentiel de développement économique,
- organiser la cohérence des espaces de vie aux différentes échelles du territoire,
- préserver l'environnement pour inscrire le territoire dans la durabilité,
- un développement équilibré des espaces littoraux.

Le projet de SCoT comporte une évaluation environnementale figurant au rapport de présentation. Cette évaluation environnementale a donné lieu à une consultation de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement. L'avis de cette autorité est joint au dossier d'enquête publique unique.

Le DAC a été validé au titre des dispositions de l'article L.752-1 du code de commerce et est intégré au Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT.

Il définit les grands enjeux, les orientations de l'aménagement commercial du Pays du Calaisis et la localisation préférentielle des commerces, avec la définition de onze Zones d'Aménagement Commercial (ZACOM).

L'enquête publique unique se déroulera **du 28 octobre 2013 au 27 novembre 2013 inclus** soit une durée de 31 jours consécutifs.

Cette enquête publique unique est préalable à l'approbation, par le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays du Calaisis, du dossier de Scot, intégrant le DAC, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des résultats de l'enquête publique.

### **Commission d'enquête :**

A cet effet, une commission d'enquête a été désignée par le Président du Tribunal Administratif, composée de :

Président : M. Luc GUILBERT, retraité de la CPAM de Boulogne-Sur-Mer, demeurant résidence René Cassin, 18 rue Sabine Zlatin, à SAINT-MARTIN-BOULOGNE 62280,

Membres titulaires :

- M. Yves ALLIENNE, directeur général adjoint de mairie, retraité, demeurant à NEUFCHATEL-HARDELOT 62152,
- M. Aimé SERVRANCKX, retraité de la gendarmerie, demeurant à WIERRE EFFROY 62720,

Membre suppléant : Mme Danielle MAZO, conseillère pédagogique, retraitée, demeurant à DUNKERQUE 59140.

LIEUX	Heures d'Ouvertures au public
Pour la Communauté d'Agglomération Cap Calais au siège du Syndicat Mixte du Pays du Calais, Siège de l'enquête publique unique Hôtel de Ville de Calais - Place du Soldat Inconnu 62100 CALAIS	du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Siège de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) 66 place du Général de Gaulle - BP 4 62370 AUDRUICQ	du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Siège de la Communauté de Communes des Trois-Pays (CCT-P) 14 rue Clémenceau - BP 15 62340 GUINES	du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h 00 à 17 h 00, le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30
Siège de la Communauté de Communes du Sud Ouest du Calais (CCSOC) 322 route de Wadenthun 62340 BONNINGUES LES CALAIS	du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 00 à 17 h 30
Siège de la Communauté de Communes de la Région d'Ardes et de la Vallée de la Hem (CCRAVH) Place de la Poste - BP 64 62610 ARDRES	les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 le mercredi de 10 h à 12 h

#### Consultation du dossier d'enquête publique :

Pendant la durée de l'Enquête Publique, le dossier d'enquête publique pourra être consulté dans les lieux suivants :

- Le dossier d'enquête publique unique sera également consultable sur le site internet : "www.pays-du-calais.fr", pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra formuler ses observations dans un registre d'enquête ouvert à cet effet. Il pourra également les adresser :

- par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête publique unique, au siège de l'enquête publique unique, à l'adresse suivante : SYMPAC - Hôtel de Ville de CALAIS, Place du soldat inconnu 62100 CALAIS,

- ou par voie électronique à l'adresse suivante : sympac@pays-du-calais.fr.

#### Permanences de la commission d'enquête :

Le Président et les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales portant sur le projet de SCoT arrêté et/ou le DAC validé, dans les lieux et aux jours et horaires suivants :

<b>Lundi 28 octobre 2013</b>	9h00 – 12h00	CAP CALAISIS – Hôtel de Ville de Calais
	14h00 – 17h00	Siège de la CCSOC – Bonningues les Calais
	9h00 – 12h00	Siège de la CCRA - Audruicq
	14h00 – 17h00	Siège de la CCRAVH - Ardes
	14h00 – 17h00	Siège de la CCTP - Guînes
<b>Lundi 4 novembre 2013</b>	9h00 – 12h00	CAP CALAISIS – Hôtel de Ville de Calais
	14h00 – 17h00	Siège de la CCTP - Guînes
<b>Mardi 5 novembre 2013</b>	9h00 – 12h00	Siège de la CCRAVH - Ardes
	14h00 – 17h00	Siège de la CCRA - Audruicq
	9h00 – 12h00	Siège de la CCSOC – Bonningues les Calais
<b>Mardi 12 novembre 2013</b>	9h00 – 12h00	CAP CALAISIS – Hôtel de Ville de Calais
	14h00 – 17h00	Siège de la CCSOC – Bonningues les Calais
<b>Vendredi 15 novembre 2013</b>	14h00 – 17h00	Siège de la CCRA - Audruicq
<b>Samedi 16 novembre 2013</b>	9h00 – 12h00	Siège de la CCRAVH - Ardes
	9h00 – 12h00	Siège de la CCTP - Guînes
<b>Lundi 25 novembre 2013</b>	9h00 – 12h00	CAP CALAISIS – Hôtel de Ville de Calais
<b>Mercredi 27 novembre 2013</b>	9h00 – 12h00	Siège de la CCRA - Audruicq
	9h00 – 12h00	Siège de la CCSOC – Bonningues les Calais
	14h00 – 17h00	Siège de la CCRAVH - Ardes
	14h00 – 17h00	Siège de la CCTP - Guînes

Clôture de l'enquête publique unique : Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique unique sur les lieux de l'enquête publique et à la Préfecture du Pas-de-Calais et publiés sur le site internet : [www.pays-du-calais.fr](http://www.pays-du-calais.fr)

Informations complémentaires : Les informations relatives au projet de SCoT, au DAC et à l'enquête publique unique peuvent être demandées à Graziella LEVIS, personne responsable du projet :

- par courrier adressé à son attention au SYMPAC, Hôtel de Ville de CALAIS, Place du Soldat Inconnu 62100 CALAIS,
- par téléphone au 03.21.46.66.43,

- ou par mail : [graziella.levis@pays-du-calaisis.fr](mailto:graziella.levis@pays-du-calaisis.fr).

**Ouverture de la Mairie pendant les vacances scolaires :**

**Les mardis 19 et 26 février de 17 h à 19 h**

**Les vendredis 22 février et 1<sup>er</sup> mars de 14 h à 16 h**

**Ouverture de la Médiathèque pendant les vacances scolaires :**

**Les samedis 16, 23 février et 2 mars de 14 h 30 à 16 h**